

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle de l'inspection du travail
des unités de contrôle de l'unité territoriale du Loiret**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
du CENTRE-VAL DE LOIRE ;

Vu le code du travail, notamment le livre 1^{er} de la huitième partie ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 2 novembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales des
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014 modifié par ceux des 23 septembre 2014, 24 octobre 2014, 3 avril
2015, 25 juin 2015 et 29 septembre 2015, portant localisation et délimitation des sections d'inspection
au sein des unités de contrôle ;

Vu la décision modificative n°4 du 25 novembre 2015 portant affectation des agents de contrôle sur
les sections d'inspection du travail et désignant ceux chargés de l'intérim des postes vacants ;

DECIDE

Article 1 : L'intérim pour absence prolongée d'Aurore LAPORTE sera effectué par Sabrina
MACHAIRE du 15 février au 15 mars 2016 puis par Mathieu DUPOUY à compter du 16 mars 2016
pour le contrôle des entreprises de moins de 50 salariés ; et par Benoît LUQUET du 15 février au 15
mars 2016 puis par Hélène HERNANDEZ à compter du 16 mars 2016 pour les prises de décision et
le contrôle des entreprises de plus de 50 salariés.

L'intérim pour absence prolongée de Sylvie GIRAULT sera effectué par Marie-Pierre LAGACHE à
compter du 15 février 2016.

L'intérim pour absence prolongée de Ludovic RESSEGUIER sera effectué à compter du 15 février
par Mathieu DUPOUY pour le contrôle des entreprises de moins de 50 salariés et par Nicolas
MAITREJEAN pour le contrôle des entreprises de plus de 50 salariés.

L'intérim pour absence prolongée d'Ingrid BURGUNDER sera effectué par Benoît LUQUET à
compter du 15 février 2016.

L'intérim pour absence prolongée de Raja FAIZ-EL JOUHARI sera effectué à compter du 15 février
2016 par :

- Sylvie FRESNE, secteur généraliste de la section 24, communes de La Ferté Saint Aubin,
Marcilly en Villette, Ménestreau en Villette et Sennely
- Michel PAQUET, secteur généraliste de la section 24, Orléans la Source
- Bernadette GENESTOUX, section 17, communes d'Ardon, Jouy le Potier, Ligny le Ribault et
Mézières les Cléry
- Bérange WRZESINSKI, section 17, communes de Cravant, Le Bardou, Mareau aux Prés,
Messas, Meung sur Loire, Saint Ay et Villorceau
- Luc INGRAND, section 17, communes de Baule, Beaugency, Cléry Saint André, Dry, Lailly
en Val et Tavers

Article 2 : A compter du 15 février 2016, en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés dans la décision susvisée ou à l'article 1, l'intérim est organisée selon les modalités et l'ordre ci-après :

L'intérim de Sabrina MACHAIRE est assuré par Marie-Pierre LAGACHE, Mathieu DUPOUY, Franck THEBAUT, Christel MARTIN, Elisabeth NEMETH, pour le contrôle des entreprises de moins de 50 salariés ; et par Nicolas MAITREJEAN, Luc INGRAND, Bérangère WRZESINSKI, pour le contrôle des entreprises de plus de 50 salariés ;

L'intérim de Nicolas MAITREJEAN est assuré par Bérangère WRZESINSKI, Luc INGRAND, Benoît LUQUET, Sylvie FRESNE, Michel PAQUET, Céline ROCCETTI, Hélène HERNANDEZ, Raja FAIZ-EL JOUHARI, Christel BEAUFRETON, Bernadette GENESTOUX ;

L'intérim de Luc INGRAND est assuré par Nicolas MAITREJEAN, Bérangère WRZESINSKI, Hélène HERNANDEZ, Bernadette GENESTOUX, Benoît LUQUET, Sylvie FRESNE, Céline ROCCETTI, Michel PAQUET, Raja FAIZ-EL JOUHARI, Christel BEAUFRETON ;

L'intérim de Bérangère WRZESINSKI est assuré par Luc INGRAND, Nicolas MAITREJEAN, Sylvie FRESNE, Michel PAQUET, Christel BEAUFRETON, Benoît LUQUET, Bernadette GENESTOUX, Raja FAIZ-EL JOUHARI, Céline ROCCETTI, Hélène HERNANDEZ ;

L'intérim de Marie-Pierre LAGACHE est assuré par Sabrina MACHAIRE, Christel MARTIN, Franck THEBAUT, Elisabeth NEMETH, Mathieu DUPOUY ;

L'intérim de Mathieu DUPOUY est assuré par Elisabeth NEMETH, Sabrina MACHAIRE, Marie-Pierre LAGACHE, Franck THEBAUT, Christel MARTIN ;

L'intérim de Carole BOUCLET est assuré par Nicolas MAITREJEAN, Luc INGRAND, Bérangère WRZESINSKI ;

L'intérim de Christel BEAUFRETON est assuré par Hélène HERNANDEZ, Bernadette GENESTOUX, Céline ROCCETTI, Raja FAIZ-EL JOUHARI, Sylvie FRESNE, Nicolas MAITREJEAN, Michel PAQUET, Benoît LUQUET, Bérangère WRZESINSKI, Luc INGRAND ;

L'intérim de Céline ROCCETTI est assuré par Christel BEAUFRETON, Sylvie FRESNE, Raja FAIZ-EL JOUHARI, Benoît LUQUET, Hélène HERNANDEZ, Bérangère WRZESINSKI, Luc INGRAND, Bernadette GENESTOUX, Nicolas MAITREJEAN, Michel PAQUET ;

L'intérim de Benoît LUQUET est assuré par Michel PAQUET, Christel BEAUFRETON, Hélène HERNANDEZ, Nicolas MAITREJEAN, Raja FAIZ-EL JOUHARI, Sylvie FRESNE, Céline ROCCETTI, Bernadette GENESTOUX, Luc INGRAND, Bérangère WRZESINSKI ;

L'intérim d'Hélène HERNANDEZ est assuré par Céline ROCCETTI, Benoît LUQUET, Raja FAIZ-EL JOUHARI, Luc INGRAND, Bernadette GENESTOUX, Michel PAQUET, Sylvie FRESNE, Bérangère WRZESINSKI, Christel BEAUFRETON, Nicolas MAITREJEAN ;

L'intérim de Raja FAIZ-EL JOUHARI est assuré par Sylvie FRESNE, Michel PAQUET, Luc INGRAND, Christel BEAUFRETON, Bernadette GENESTOUX, Nicolas MAITREJEAN, Benoît LUQUET, Bérangère WRZESINSKI, Hélène HERNANDEZ, Céline ROCCETTI ;

L'intérim de Bernadette GENESTOUX est assuré par Raja FAIZ-EL JOUHARI, Céline ROCCETTI, Michel PAQUET, Luc INGRAND, Bérangère WRZESINSKI, Christel BEAUFRETON, Nicolas MAITREJEAN, Benoît LUQUET, Hélène HERNANDEZ, Sylvie FRESNE ;

L'intérim de Franck THEBAUT est assuré par Christel MARTIN, Elisabeth NEMETH, Mathieu DUPOUY, Sabrina MACHAIRE, Marie-Pierre LAGACHE ;

L'intérim de Sylvie FRESNE est assuré par Bernadette GENESTOUX, Raja FAIZ-EL JOUHARI, Céline ROCCETTI, Nicolas MAITREJEAN, Luc INGRAND, Bérangère WRZESINSKI, Hélène HERNANDEZ, Christel BEAUFRETON, Michel PAQUET, Benoît LUQUET;

L'intérim d'Elisabeth NEMETH est assuré par Mathieu DUPOUY, Franck THEBAUT, Christel MARTIN, Sabrina MACHAIRE, Marie-Pierre LAGACHE, pour le contrôle des entreprises de moins de 50 salariés ; et par Michel PAQUET, Bernadette GENESTOUX, Sylvie FRESNE, Raja FAIZ-EL JOUHARI pour le contrôle des entreprises de plus de 50 salariés ;

L'intérim de Michel PAQUET est assuré par Benoît LUQUET, Bernadette GENESTOUX, Bérangère WRZESINSKI, Nicolas MAITREJEAN, Hélène HERNANDEZ, Raja FAIZ-EL JOUHARI, Christel BEAUFRETON, Luc INGRAND, Sylvie FRESNE, Céline ROCCETTI ;

L'intérim de Christel MARTIN est assuré par Franck THEBAUT, Marie-Pierre LAGACHE, Elisabeth NEMETH, Mathieu DUPOUY, Sabrina MACHAIRE ;

Fait à Orléans le 10 février 2016

P/Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,,
La directrice de l'unité territoriale du Loiret,



Pascale RODRIGO